

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI Floréal.

(Ere vulgaire).

Samedi 30 Avril 1796.

Lettre du général autrichien Beaulieu au gouvernement génois, concernant l'entrée des troupes autrichiennes sur le territoire de cette république. — Mesures de sûreté et de défense prises par les Génois. — Ordre donné par l'impératrice de Russie pour rassembler une armée russe sur les frontières de la Finlande. — Assassinat du courrier de Lyon, près Melun. — Refus d'une partie de la légion de police de partir pour l'armée du Rhin. — Réponse du sénat de Bâle à la note du directoire exécutif concernant le projet du prince de Condé de passer par le territoire de ce canton pour faire une invasion en France.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Gênes, le 5 avril.

Le général autrichien baron de Beaulieu, en entrant sur notre territoire, a écrit au gouvernement la lettre suivante :

Sérénissime république,

« Les circonstances de la guerre, & principalement l'orgueil d'un ennemi qui n'a point de bornes dans ses injustes prétentions, me forcent enfin de prendre des mesures telles, que je suis dans le cas d'entrer sur le territoire de la sérénissime république avec une partie des forces que sa majesté impériale a daigné me confier. Je suis persuadé que d'après ce qui est arrivé à Gênes, la république ne regardera les troupes impériales que comme des troupes amies, & qui, loin de causer aucun dommage, n'ont d'autre but que d'empêcher l'ennemi du bon ordre de tenter une invasion ultérieure, tant sur le territoire de la république que dans les états que je suis chargé de défendre. La république doit être assurée que je regarderai son territoire comme un pays ami, où je ferai observer le bon ordre & la plus exacte discipline. Tous les comestibles, fourrages, bois & paille, seront

payés en argent comptant; je ne demande que le simple logement pour les troupes & le tranquille passage, sans qu'elles soient aucunement inquiétées. J'espère que la république donnera les ordres les plus précis pour que les troupes impériales & royales n'éprouvent aucune espèce d'obstacle, afin d'éviter par-là tout motif de dissension ».

Cette lettre est une affaire de formalité, à laquelle le gouvernement est dans l'impossibilité de donner une réponse péremptoire; & on compte qu'en effet la réponse y sera faite par les Français.

Quant à notre gouvernement, tout ce qu'il peut faire au milieu des forces supérieures qui le pressent, c'est d'employer les mesures de sûreté & de défense qui sent à sa disposition. En conséquence, il a fait venir à Gênes trois mille hommes levés dans la rivière; il en attend un second corps pareil. Les milices des faubourgs forment un corps de quatre mille hommes, auquel on a joint les douze compagnies bourgeoises qui sont en uniforme. Le noble Jules Raggio commandera toutes ces troupes destinées pour la Peleevera.

On augmente les moyens de défense & la force de l'artillerie du côté de Bisagno & de la Marine, & c'est le noble Paul Spinola qui est chargé de cette partie.

Enfin, le noble Angelo Soprani commande du côté de Voltri.

S U E D E.

De Stockholm, le 8 avril.

Un courrier expédié de Pétersbourg de la part du baron de Fledingk, notre ambassadeur, nous apprend que l'impératrice de Russie fait rassembler une armée sur les frontières de la Finlande; six bataillons de ses gardes-du-corps sont déjà en marche pour cette destination. Elle a donné en même-temps les ordres les plus précis pour accélérer l'armement d'une escadre.

Notre cour a pris des mesures pour se mettre à l'abri de toute surprise. Quoi qu'on ait dit de contraire, la

Le cour de Pétersbourg n'a pas perdu un moment de vue le grand objet de sa dernière alliance avec Londres & Vienne. Quelques observateurs ont même remarqué que les trois cours veulent avoir engagé le fer avec la Porte, avant qu'une paix prochaine permette à tant d'états de réfléchir de sang froid aux conséquences dont l'invasion de la Turquie d'Europe sera pour le commerce de ces mêmes états, enivrés dans ce moment par l'Angleterre d'une guerre nulle dans son objet & absurde dans sa fin.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 16 avril.

La première colonne du contingent saxon qui d'abord devoit cantonner du côté de Darmstadt, arrivera demain au Rhin qu'elle passera à Oppenheim, & elle sera placée ainsi que les autres troupes de ce contingent, dans le pays situé entre Worms & Creutznach. Les régimens walons qui occupoient cette position, en sont partis & doivent se rendre dans la partie du Bas-Rhin, pour se réunir au corps d'armée sous les ordres de S. A. le général d'artillerie prince de Wurtemberg. Il paroît que dans les deux armées on fait avec la plus grande activité les dispositions pour accélérer l'ouverture de la campagne.

Les marchands de Cologne s'opposent au nouvel emprunt de 120,000 liv. que demandent les François. Malgré cela, on en fait déjà la répartition. Les principaux marchands sont taxés à 12,000 liv.

Les François deviennent de plus en plus nombreux dans le pays de Berg; Solingen, Schwelm & d'autres villes en sont garnies; ils se préparent aussi à lever des contributions en argent dans ce pays.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 21 avril.

Le citoyen Noël, ministre de la république française, ayant présenté la semaine dernière une note pour qu'il fût envoyé, de la part de la république batave, une personne à Paris, chargée d'y concerter avec le gouvernement les opérations respectives, la commission des affaires étrangères a proposé l'amiral de Winter, que l'assemblée nationale batave a agréé en conséquence.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 6 floréal.

Suivant des avis authentiques, l'armée autrichienne, jointe à celle de l'Empire, est de 220,000 hommes. On mande aussi que le landgrave de Hesse-Darmstadt a conclu un traité de subsidie avec l'Angleterre.

Les dernières séances de la convention batave ont été presque entièrement occupées par la discussion des troubles qui subsistent dans la Frise, où le parti orangiste a, à ce qu'il paroît, la majorité, & veut influencer les élections des représentans & des administrateurs de la province. Il est question de savoir si la convention doit interposer son autorité pour terminer ces différends. Les avis sont fort partagés, & comme tout se discute avec maturité dans cette assemblée, que la discussion ne s'y ferme pas avant d'avoir été ouverte, la question est restée jusqu'à présent indécidée.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Rouen, du 2 floréal.

L'aspect des campagnes n'est pas consolant; le brigandage y forme tous les jours de nouvelles ramifications. Les choses en sont au point qu'un cultivateur ne peut plus laisser ses charrues dans les champs; s'il a le malheur de les y oublier, il est sûr que le lendemain il n'y trouvera plus aucune espèce de ferrure. Le nombre des vols de ce genre est incalculable.

La facilité avec laquelle on relâche les coquins & les brigands les enhardit au crime, & la question intentionnelle est le salut d'une infinité de voleurs avérés, qui recommencent à qui mieux mieux, aussi-tôt qu'ils sont rendus à la liberté. Aussi les gens de campagne perdent courage; & la crainte de devenir par la suite l'objet de la vengeance de ces bandits, fait que chacun se garde bien de les arrêter, malgré les soupçons ou les preuves acquises qu'on a de leurs vols.

Chaque jour prouve que la peine des fers & de la gêne est une peine insuffisante dans les tems où nous sommes.

Je crois que, sans une philanthropie mal entendue, on ne se seroit pas autant hâté de supprimer la peine de mort pour une foule de délits. J'invite ces estimables philanthropes à se trouver à une des représentations que donnent souvent au poteau des brigands de toute espèce; & quand ils auront vu l'impudente effronterie & la joie insultante de cette troupe déhontée, ils s'apercevront que ce qui est louable en théorie devient quelquefois pernicieux dans la pratique.

De Paris, le 10 floréal.

Le feu qui a pris dans les bureaux de la marine l'avant-dernière nuit a consumé les meubles & la boiserie de trois chambres, avec de vieux registres de peu d'importance. Il y a eu trois pompiers blessés, mais légèrement.

La légion de police, ayant reçu l'ordre de partir de Paris pour aller joindre l'armée du Rhin, ne s'est pas montrée disposée à obéir sur-le-champ à cet ordre. En conséquence le directoire en a fait désarmer une partie en différens postes. Cependant plusieurs compagnies sont déjà parties pour leur destination.

Le courrier de Lyon, le citoyen Escoffon, a été assassiné le 8, à onze heures du soir, au sortir de la forêt de Senart, près Melan, ainsi que le postillon, par plusieurs scélérats.

Les exemples de morts violentes deviennent plus fréquens de jour en jour, & se présentent sous différens aspects également effrayans & déplorables. Le citoyen Depont, âgé de 29 ans, qui joignoit à beaucoup d'esprit, d'instruction & de qualités aimables, les agrémens de la figure & les avantages de la fortune, venoit de se marier & vivoit à la campagne avec sa femme & quelques amis. Les nouvelles des meurtres qui se commencent dans les campagnes lui donnent l'idée de prendre des précautions contre les attaques dont on peut être menacé. Il charge une espingole, & par un accident dont nous

ignorons les circonstances, le coup part & le tue sur la place, à côté de sa femme & de ses amis. Leur désolation est partagée par tous ceux qui ont connu cet intéressant jeune homme, qui a écrit quelques morceaux imprimés il y a quelques mois dans ce journal, & qui depuis quelque tems a publié dans l'Historien plusieurs morceaux qui annonçoient un excellent esprit, de la raison & du talent.

Un autre jeune homme, fils d'un homme très connu par ses connoissances & quelques ouvrages sur l'économie politique, s'est brûlé la cervelle; il y a deux jours, après avoir pris un bain chez Poitevin. On ignore les motifs qui l'ont porté à cet acte de désespoir.

Ceux qui lisent cette feuille avec quelque esprit de justice, ont dû voir combien nous étions loin de chercher à affoiblir la confiance & la considération dont le gouvernement a besoin. Ce n'est point l'attaquer, c'est le servir; c'est concilier le respect qui lui est dû avec celui qu'on doit aux principes & à la vérité, que de relever avec décence & modération ce qu'on regarde comme des erreurs & même des torts. Personne n'est plus pénétré que nous de la nécessité de se rallier à un gouvernement nouveau, seul capable de nous défendre contre tant d'intérêts & de passions qui s'efforcent de nous replonger dans l'anarchie dont nous sortons à peine. Ces principes, qui nous dirigeront toujours malgré les déclamations & les injures de quelques factieux, nous engageant à transcrire le paragraphe suivant, extrait d'un papier public estimable & estimé.

« Quand on s'interrogeoit sur l'opinion des membres du directoire, favorable ou non aux terroristes, on cautionnoit Rewbell & Larévellière; on hésitoit sur Letourneur; on livroit Carnot & Barras. Voici un fait qui prouve pour Carnot: Un homme se présente à lui, demandant une place; Carnot lit ces mots: *Je suis au nombre des patriotes persécutés, qu'on thermidor.* Ce n'est plus un titre de recommandation répond vivement Carnot; il fixe le pétitionnaire: Je vous ai vu ce me semble, lui dit-il, chez Robespierre. Notre homme avoue en hésitant; & voulant prévenir le refus qu'il lisoit sur le visage de Carnot, il lui observe que le directoire l'a nommé membre d'une des municipalités de Paris. *Voilà une plume et de l'encre, donnez votre démission; je vous y invite,* lui dit Carnot. La démission est donnée à l'instant ».

« Si j'apprends sur Barras un fait aussi prononcé, je m'empresserai de vous l'adresser; car j'ai le besoin, comme bon citoyen, de faire respecter les hommes qui gouvernent ».

Nous avons parlé d'une lettre du directoire aux magistrats de Bâle, relativement aux inquiétudes qu'il concevoit sur l'exécution d'un projet tramé par Condé & quatre émigrés; voici la réponse que ces magistrats ont adressée à notre ambassadeur, & que nous avons extraite du Courier de Strasbourg, du 3 floréal.

Lettre des magistrats de Bâle au citoyen Barthélemy, ambassadeur de la république française auprès des cantons suisses.

« Votre excellence nous a adressé, avec sa lettre du

15 germinal (5 avril), un écrit du directoire exécutif, qui semblent être un arrêté extrait de ses registres. Nous passons sur une forme aussi inusitée, parce que nous devons supposer que c'est par erreur qu'on nous l'a envoyé de cette manière, & croire que le gouvernement a voulu uniquement nous faire connoître par son ministre des affaires étrangères, le résultat de ses délibérations. Mais si la forme de cet écrit nous a paru étrange, sa teneur a dû nous paroître bien plus étrange encore, comme votre excellence en sera convaincue par notre réponse.

« Le directoire exécutif nous dit que le corps des émigrés a le projet de tenter une invasion par notre territoire. Il ne nous appartient pas de révoquer en doute les preuves qu'il a en main; mais nous devons pourtant observer qu'à l'ouverture de chaque campagne le bruit d'un tel projet s'est répandu dans le public, sans que jamais il ait été mis à exécution; en sorte que réellement nous ne savons point encore si ces bruits n'étoient qu'une ruse de guerre, ou si ce dessein n'a été abandonné que parce que l'on a douté de son succès, ou parce que d'autres circonstances, regardées comme essentielles & sur lesquelles on comptoit, ont été attendues en vain; ou enfin, ce qui est bien plus vraisemblable, parce que le cabinet de Vienne, qui respecte notre neutralité, a défendu de troubler le repos d'un peuple indépendant, qui, depuis plusieurs siècles, content de ses propres traités, n'a jamais pris la moindre part aux dissensions des grandes puissances de l'Europe. D'ailleurs, nous assurons qu'il n'y a actuellement aucune espèce de danger; le corps des émigrés est assez loin de nos frontières; ses forces ne sont point suffisantes pour le plan qu'on leur suppose, & on ne remarque aucune des dispositions & des préparatifs que ce plan exigeroit.

« Le deuxième article de la note du directoire, relatif à la défense de notre territoire, exige de nous sous ce rapport une garantie suffisante. Aucun peuple neutre ne peut en donner une telle. Si les puissances belligérentes, avec leurs forteresses, leurs lignes formidables, leurs armées & la réunion de toutes leurs forces, ne peuvent souvent protéger leurs propres provinces contre une invasion ennemie, un peuple neutre le peut bien moins, & le rassemblement de ses soldats, loin de lui garantir sa sûreté, feroit naître nécessairement la méfiance. D'ailleurs, les dépenses qu'exigeroit une telle mesure, sont bien au-dessus de nos forces, chaque jour plus affoiblies par le malheur des tems. Mais il est une autre espèce de garantie, qui l'emporte selon nous sur celle que l'on pourroit fonder sur des forces militaires réunies; & cette garantie est dans la promesse des puissances & dans leur intérêt; elle est dans la ferme résolution qu'ont prise à l'unanimité les cantons Suisses, de ne point s'écarter des principes de scrupuleuse neutralité qu'ils ont hérités de leurs ancêtres, & dans la connoissance intime qu'ont leurs voisins de cette résolution; elle est dans les difficultés que le pays lui-même opposeroit au passage, puisque le parti agresseur auroit sa retraite coupée sans espoir, par l'arrivée des contingens de nos confédérés, prêts à venger avec autant d'ardeur une insulte faite à notre neutralité, qu'ils sont religieux à l'observer.

« Nous venons aux reproches que fait le directoire aux magistrats de Bâle & à quelques bourgeois de notre canton & d'autres cantons. Une dénonciation vague est sans exemple. L'opinion & la volonté du souverain dans les républiques se manifestent par les résolutions qu'il prend so-

l'empchement, & non pas par la façon de penser de quelques particuliers. Bien plus, quelque divergentes que puissent être en elles ces opinions individuelles, néanmoins elles convergent toutes en un point commun, & ce point est l'amour de la patrie & la conviction que la plus stricte neutralité est le fondement de notre existence politique. On nous gagne par la droiture, la bienveillance & l'amitié; nos cœurs s'aliénent par des reproches vagues & des démonstrations de méfiance. Que seroit-ce, si une telle méfiance avoit pour cause de simples nouvelles, données par des hommes qui, par des vœux coupables, inspirés par la vengeance, la haine ou l'ambition, auroient exagéré ce qui en soi étoit insignifiant, auroient peint avec des couleurs violentes ce qui étoit indifférent, & auroient tué ce qui pouvoit faire connoître le véritable esprit de nos vœux & de nos démarches politiques?

« Enfin le directoire nous rend responsables des opérations de la guerre. Nous savons que tout gouvernement a à répondre des fautes qu'il fait avec connoissance de cause, par l'oubli de ses devoirs & de ses sermens; mais, tranquilles & calmes d'après nos principes, orgueilleux du sentiment de franchise & d'immuabilité, seule boussole de toutes nos négociations, nous nous chargeons de cette responsabilité: nous ne sommes tous qu'un, & nous pouvons compter non-seulement sur les habitans de notre canton, mais sur tous les membres de la confédération.

» Votre excellence, pendant le cours de sa mission difficile, a été animée pour nous de sentimens bien différens, & le directoire lui a tout récemment exprimé à ce sujet sa satisfaction. Nous ne doutons nullement que, présentée par vous, la réponse que nous vous envoyons, d'après une délibération avec les représentans du corps helvétique, ne soit favorablement accueillie.

» Nous prions Dieu de vous accorder son saint & puissant appui.

» Bâle, 9 avril 1796.

» Signé, Les bourguemestres & les conseillers de la ville & canton de Bâle ».

VARIÉTÉS.

La filouterie légale. Anecdote.

Le beau tems, depuis quelques jours, invite à la promenade; les uns se fixent aux Champs-Élysées, les autres poussent jusqu'au bois de Boulogne; d'autres enfin s'arrêtent au ci-devant *Cours-la-Reine*; les filoux se trouvent par-tout. Un de ces cosmopolites, amateur du *Cours*, calva ces jours derniers, assez gauchement, un porte-feuille: grand concours de monde; réclamation, arrestation de l'amateur. Survient un officier de police; il entend le volé, & interroge le voleur, qu'il trouve nanti du porte-feuille. Refus de le rendre avant que d'être entendu. « Le porte-feuille, dit-il, s'est trouvé sous ma main, je l'ai serré, quel mal ai-je fait? Quant aux assignats qu'il renferme, je les retiens bien légalement, je suis en règle, je les ai pris au *Cours* ». La gravité de l'officier de police se dérïde; l'attention des spectateurs s'ébranle, les éclats de rire s'en mêlent, & le filou disparaît.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LECOULTEUX-CANTELEU.

Séance du 7 floréal.

Le conseil approuve deux résolutions.

La première du 7 floréal accorde des secours aux veuves Brissot, Carat, Gorsas, Buzot, Valazé, Biron-teau, Phelippeaux, aux mères de Pétion, Barbaroux, à l'enfant de Camille-Desmoulins, &c.

Par la seconde la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de marine la somme de 30 millions, valeur fixe, à prendre sur les six cents millions mentionnés en l'article VIII de la loi du 28 ventôse dernier.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Séance du 10 floréal.

Morisson, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur un message du directoire exécutif qui demande si l'amnistie accordée à l'assemblée devoit s'appliquer aux chouans.

La commission est d'avis & le conseil arrête que cette amnistie est applicable aux chouans si, depuis sa publication, ils n'ont pas porté les armes contre la république.

Le reste de la séance a été occupé par la discussion sur l'impôt foncier.

Belfroi & Dubois-Crancé ont soutenu que cet impôt devoit être payé en nature dans une république.

Ils se fendoient sur ce que c'étoit la manière la plus juste de le percevoir, ce qu'on paie étant toujours proportionné à ce qu'on récolte.

Le discours de Dubois-Crancé sera imprimé; la suite de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS

Séance du 10 floréal.

Le conseil approuve sans difficulté une résolution qui rapporte le décret de la convention du 23 brumaire, an II, relatif aux enfouissemens de matières d'or & d'argent.

Aucun rapport n'étant prêt, le conseil s'ajourne à demain.

ESTAMPES. — Deux bas-reliefs de chacun vingt pouces un quart sur dix pouces moins un quart, dessinés par Meitte, sculpteur, & gravés au lavis en noir, par P. M. ALEX. Ces deux estampes n'ont été tirées qu'à quatre cents épreuves, dont cent cinquante avant la lettre; celles avec la lettre se vendent 32 liv. pièce.

Le premier de ces deux bas-reliefs représente cette mère lazédémonienne, qui montrant à son fils le bouclier avec lequel il marchoit au combat, lui adressa cette harangue aussi concise que sublime: *Reviens avec ou dessus.*

Le second représente Philopœmen fendant du bois.